EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VAUVERT DELIBERATION N° 2023/03/12

Objet : Autorisation de dépôt de demande de subvention au CD en vue de la signature d'une convention dans le cadre des financements CFPPA

Séance du 21 mars 2023

Date de la convocation : 10 mars 2023	**Membre en exercice = 18** **Nombre de présents = 11** **Nombre de délégation = 4**

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Vauvert (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle de réunion du CCAS, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT Président en exercice.

Présents : Mmes BERTHEZENE F., CACCHIA MORENO J., CHALMETON F., EYMARD A., LAIR-LACHAPELLE C., PEYRE C.
Mrs DENAT J., BERTRAND JP., CUVIER C., GARNIER S., MEIZONNET JL.
Absents excusés : Mmes MICHALSKI E.
Mrs HUREL JM., MOUSSA F., VIDAL S.
Absents : Mmes DUQUESNE N., VEDRINE V., CAMAND S.
Avaient donné pouvoir : Mmes MICHALSKI E.
Mrs HUREL JM., MOUSSA F., VIDAL S.

Le CCAS dans le cadre de ses actions de préventions a sollicité le Conseil Départemental du Gard auprès de la Conférence des Financeurs de Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) et de son programme de mise en œuvre d' actions de préventions en faveur des personnes âgées.

Le Conseil Départemental en coordonne le financement et proposera au CCAS, une convention qui a pour objet de formaliser le concours financier attribué par la CFPPA pour la mise en place des actions retenues :

❖ **« Espace ressources proches aidants »,** Cette action s'inscrit dans l'axe 5 et l'orientation 3, du Programme coordonné de Prévention de la Perte d'Autonomie de la CFPPA du Gard. Elle vient soutenir les ateliers proposés aux proches aidants familiaux

❖ « **Organisation d'un rallye gastronomique** », cette action s'inscrit dans l'axe 6 et l'orientation 2 du programme coordonné de prévention de la perte d'autonomie de la CFPPA du Gard. Ce projet consiste à « remettre en mouvement « les seniors isolés et sédentaires de la commune suivant trois niveaux de capacités physiques dont le lien sera un repas partagé.

❖ « **Atelier conte** » Cette action s'inscrit dans l'axe 6 et l'orientation 3, du Programme coordonné de Prévention de la Perte d'Autonomie de la CFPPA du Gard. Cette action doit permettre aux usagers de MONALISA et aux résidents de l'EHPAD de bénéficier d'une histoire contée par un professionnel faisant lien avec leur vie antérieure.

❖ « **Atelier formation aux gestes qui sauvent** » Cette action s'inscrit dans l'axe 5 et l'orientation 3, du Programme coordonné de Prévention de la Perte d'Autonomie de la CFPPA du Gard. Cet atelier s'adresse aux bénévoles de MONALISA à qui il sera proposé une formation aux gestes qui sauvent venant les soutenir lors de leurs visites à domicile

❖ »**Atelier lithothérapie** » Cette action s'inscrit dans l'axe 6 et l'orientation 3, du Programme coordonné de Prévention de la Perte d'Autonomie de la CFPPA du Gard. Cet atelier s'adresse aux bénévoles de MONALISA dans le cadre des activités bien être et estime de soi

❖ » **Sortie de fin d'année pour MONALISA** » Cette action s'inscrit dans l'axe 6 et l'orientation 3, du Programme coordonné de Prévention de la Perte d'Autonomie de la CFPPA du Gard. Cet action s'adresse à l'ensemble du groupe MONALISA. Elle vient soutenir la sortie de fin d'année et frais afférents.

Monsieur le Président propose au conseil d'administration :

- L'autorisation de déposer auprès du Conseil Départemental ces demandes de subventions.

Après délibération et à l'unanimité, les membres présents approuvent à l'unanimité la proposition du rapporteur

C.C.A.S. MAIRIE DE VAUVERT

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président du C.C.A.S :

Jean DENAT

PRÉFECTURE Reçu 19 AVR

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le 19/04/23
- sa notification le .....
- sa publication le 19/04/23

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du 21/03/23

Pour le président par délégation,
La vice-présidente,
Elisabeth Michalski

C.C.A.
MAIRIE DE VAUVERT